

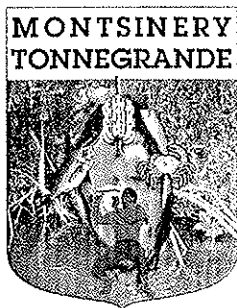


Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance ordinaire du 12 septembre 2008

- 2008-45 modification du plan de financement de la réhabilitation du plateau sportif de Montsinéry
- 2008-46 convention relative au reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- 2008-47 convention de mise à disposition des services techniques de la commune pour la collecte des déchets au profit de la Communauté de communes du centre littoral (CCCL)
- 2008-48 ouverture du Zoo de Guyane au public
- 2008-49 approbation du plan local d'urbanisme
- 2008-50 modification du plan de financement du projet de réfection de la piste desservant le secteur Risquetout-Est
- 2008-51 transfert par la commune de sa compétence « Réalisation et gestion de fourrières animales » à la Communauté de communes du centre littoral (CCCL)
- 2008-52 annulation du budget annexe des transports ; modification du budget primitif 2008
- 2008-53 projet de réalisation d'une passerelle flottante à Montsinéry



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2008**

DATE DE CONVOCATION

04 Septembre 2008

DATE D’AFFICHAGE

04 Septembre 2008

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 14
ABSENTS : 01
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2008/53/M-T

L’AN DEUX MILLE HUIT LE DOUZE SEPTEMBRE DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommé à ces fonctions qu’elle a acceptées. Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.



Délibération N°2008/53/MT
Relative au projet de réalisation d'une passerelle flottante
à Montsinéry

Le Maire expose :

Au confluent des rivières Thimoutou et Montsinéry, au bourg du même nom, il existe un appontement d'environ 15 m, datant de plus d'un siècle et propriété de la commune.

A proximité immédiate de cet ouvrage d'art en état de délabrement avancé, il y avait une passerelle flottante réalisée en métal ferreux et qui n'a pas résisté à l'érosion au contact de l'eau saumâtre.

Actuellement, il n'en reste que 4 pieux d'ancrage attaqués par la rouille.

Cette passerelle était d'une grande utilité pour les activités de pêche et de loisirs.

Dans le but de redynamiser le bourg de Montsinéry il est souhaitable de stimuler ces activités en réhabilitant le ponton existant et en réalisant une nouvelle passerelle flottante en matériau résistant à l'érosion.

Dans un premier temps il importe de réaliser la passerelle flottante en matériau polyéthylène, selon le système flottant modulaire, ancrée aux pieux existants.

Le coût d'une telle opération a été estimé à 84 351,98 euros.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Origine	Taux	Montant en euros
Etat /réserve parlementaire	59,28%	50 000,00
Commune	40,72%	34 351,98
Total	100%	84 351,98

Le délai de réalisation des travaux est évalué à deux mois à partir de la mise en place des financements.

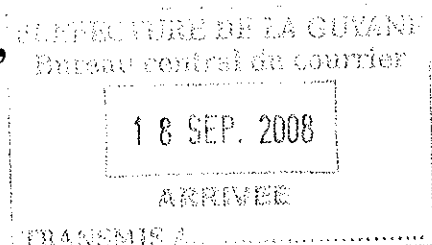
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de réalisation d'une passerelle flottante à Montsinéry pour un montant de 84 351,98 Euros

APPROUVE le plan de financement comme suit :



APPROUVE le plan de financement comme suit :

Origine	Taux	Montant en euros
Etat /réserve parlementaire	59,28%	50 000,00
Commune	40,72%	34 351,98
Total	100%	84 351,98

S'ENGAGE à entretenir l'ouvrage en bon état

S'ENGAGE à obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des services concernés

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions les plus élevées

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette affaire

ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX ET DEUX (2) ABSTENTIONS

Pour certification exécutoire,

Montsinéry-Tonnégrande, le 12 septembre 2008



Le Maire

Patrick LECANTE

